



Attestation

AFNOR Certification atteste que les dispositions mises en place par :

BENVIC S.A.S.

pour les activités suivantes :

CONCEPTION, PRODUCTION, EXPEDITION ET VENTE DE MELANGES ET ALLIAGES VINyliques. FABRICATION A FACON ET CHARGEMENT DE MELANGES A BASE DE PVDC.

ont été évaluées et jugées conformes aux dispositions requises par :

Prévention des pertes de Granulés Plastiques Industriels (GPI) selon le décret n°2021-461

et sont déployées sur les sites suivants :

57, avenue de Tavaux FR-21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

Cette évaluation a été réalisée le (année/mois/jour) :
2022-12-16

Un rapport a été établi reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation

Délivré le (année/mois/jour) :
2022-12-31

SignatureFournisseur

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification

La présente attestation ne porte que sur les champ et périmètre qui y sont indiqués. Elle est incessible et ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée. Cette attestation représente une appréciation positive d'un dispositif à un moment donné et non une certification, une garantie ou une notification de la conformité aux exigences de la législation ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale. L'organisme ne saurait en aucun cas prétendre que lui-même ou ses produits/services sont en conformité avec la législation et/ou réglementation par le simple fait qu'il est titulaire ou dispose de la présente attestation. L'organisme s'engage à ne faire référence aux interventions d'AFNOR Certification et à cette attestation que dans le respect des principes de clarté et de sincérité et à prendre toute disposition afin d'éviter toute confusion notamment avec une certification de services ou un label au sens du code de la consommation. CERTI F 1245.5 11/2020

PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT

CERTI F 2109 - jan 2022

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

Entreprise auditée :	BENVIC	Date : 14 Décembre 2022
Site de :	CHEVIGNY SAINT SAUVEUR	Auditeur : Jacky PRATLONG
Activités du site :	Production de GPI	N° affaire : 1243
	Manipulation de GPI	Durée de l'audit : 0,25 jour(s)
	Transport de GPI	Audit sur site : oui
	Stockage, logistique	
	Recyclage	
	Aires de lavage de citernes	

cachez les cases correspondantes

Contexte de l'organisme :	<p>BENVIC Chevigny est leader sur le marché du bâtiment en France. Sa zone géographique commerciale couvre également le Royaume Uni et l'Irlande.</p> <p>BENVIC évolue dans le marché concurrentiel du PVC et se distingue de ses concurrents par ses produits réputés de qualité, la qualité de la relation clients, que ce soit d'un point de vue commercial ou technique.</p> <p>Le marché du compound/premix de PVC impose une connaissance importante de la formulation et à ce titre, les produits développés sont souvent adaptés aux machines des clients.</p> <p>Le site de Chevigny, qui fait l'objet de la certification, est spécialisé en fabrication de poudre et granulé de PVC et PVDC.</p> <p>Les applications sont pour les bâtiments (fenêtres, volets, cloisons ...), transport de fluides, câblerie, emballage</p> <p>7 000 tonnes produites par an : 3 lignes Premix principales et 5 secondaires - 6 lignes de compoundage de PVC rigide - 1 ligne de compoundage de PVC souple - 1 ligne Premix de PVDC</p>
----------------------------------	---

Site certifié / ISO 9001 / ISO 14001/BRC/...ou autre :	9001-14001-45001-50001
--	-------------------------------

Taille des granules plastiques présents sur le site :	2 types : Poudre : 180 microns et compunds : 3 Millimètres Microns
---	---

1- EQUIPEMENTS	CONFORMITE	Commentaires (constats, documents analysés, lieux/zones audités)	Actions correctives proposées par le client	Délai de mise en œuvre	Avis de l'auditeur sur les actions correctives proposées	NC Levée
1.1.	Conforme	Écoulement eau de surface se fait à travers séparateurs d'hydrocarbures. Les rejets sortie séparateurs font l'objet de contrôles 4 fois par an conformément à l'arrêté préfectoral. Ce contrôle prend en compte les matières en suspension				
1.2	Améliorable	Séparateur hydrocarbures, en cours mise en place filtration air	Améliorer la filtration (en cours de mise en place suite KAIZEN			
2- PROCEDURES						
2.1	Conforme	Vu procédure PM14 P0639 version origine. KAIZEN réalisé sur le sujet				
2.2	Conforme	Vu procédure PM14 P0639 version origine.				
2.3	Conforme	Vu procédure PM14 P0639 version origine. Zone identifiées : 19 zones au sol, 1 zone toit				
2.4	Conforme	Vu procédure PM14 P0639 version origine. Les emballages nouveaux répondent à de cahiers de charges qui comprennent cette exigence de solidités, la procédure prévoit une analyse de risque dans le cadre de modifications				
2.5	Conforme	Vu procédure PM14 P0639 version origine. Des rondes sont effectuées à fréquence hebdomadaire				
2.6	Non conforme	Vu procédure PM14 P0639 version origine. La procédure prévoit le traitement en cas de déversement. A ce jour les différentes visites montrent une efficacité insuffisante	Un nettoyage est prévue dans le cadre d'un arrêté de production semaine 51			
2.7	Conforme	Pas de bassin de rétention				
2.8	Non conforme	Vu procédure PM14 P0639 version origine. A ce jour les différentes visites montrent une efficacité insuffisante (Hangars 4et 5 et abords)	Un nettoyage est prévue dans le cadre d'un arrêté de production semaine 51			
2.9	Conforme	Vu procédure PM14 P0639 version origine. Séparateur hydrocarbures tous les trimestres ou tous les ans				
3- FORMATION, SENSIBILISATION						
3.1	Conforme	Opérations de sensibilisation réalisé pour tout le personnel (journée de la terre 24 Avril 2022), communication mensuelle de novembre 2022, procédure accessible sur share point avec communication et explication, forum HSE novembre 2022. Intégration des dispositions au sein du livret accueil, plan de prévention et protocole chargement et déchargement				
4- CONTRÔLE INTERNE						
4.1	Conforme	Vu rapport contrôle interne du 09 Décembre 2022, 6 NC identifiées				

Conclusions de l'audit : L'organisme à mis en place les procédures et les équipements nécessaires à la maîtrise des rejets, toutefois l'audit a démontré des manques au niveau de la maîtrise opérationnelle, constat de déchets sur plusieurs zones de l'organisme

AVIS

FAVORABLE

supprimer la mention inutile

L'exploitant met à disposition du public sur son site internet l'attestation de conformité ou une synthèse du/des rapport(s) d'audit, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.